

<p align="center"><b>SOCIETES (SARL, SNC, SAS, SA) IMMATRICULATION AVEC OU SANS ACTIVITÉ</b></p>
--

**LA SOCIETE**

**DEPOT D'ACTES**

- ❑ 2 originaux des statuts paraphés, datés et signés par les associés ou actionnaires
- ❑ Si les dirigeants n'ont pas été désignés dans les statuts, deux originaux de leur acte de nomination (ou de copies certifiées conformes par le dirigeant)
- ❑ copie de l'attestation de dépôt du capital en banque
- ❑ En cas d'apport en nature, 2 originaux du rapport du commissaire aux apports (si apport en nature supérieur à la moitié du capital)

**JOURNAL D'ANNONCES LEGALES**

- ❑ Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis de constitution

**LE LOCAL ET/OU LE FOND DE COMERCE**

**CREATION OU IMATRICULATION SANS ACTIVITE**

- ❑ si propriétaire : copie taxe foncière ou attestation notariée de propriété
- ❑ + mise à disposition au nom de la société
- ❑ si locataire : bail commercial ou quittance de loyer
- ❑ + mise à disposition au nom de la société

**ACHAT, APPORT**

- ❑ Copie de l'acte d'achat ou d'apport enregistré par le centre des impôts
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- ❑ Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal et la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis d'acquisition ou d'apport

## **LOCATION GERANCE**

- ❑ Copie du contrat de location-gérance
- ❑ Si l'acte ne comporte pas le droit à la jouissance du local, copie du justificatif du local
- ❑ Copie de l'attestation de parution dans le journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal, la date de parution et le texte de l'annonce) ou un exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié la location-gérance

## **LES PERSONNES**

Pour une SARL, le(s) gérant(s), pour une SNC, le(s) gérant(s) et les associés, pour une SA ou une SAS, le président, le(s) directeur(s), les membres du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire.

### **DANS TOUS LES CAS**

- ❑ Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (voir rubrique documents types)

### **NATIONALITE FRANCAISE OU RESSORTISSANT DE L'UNION EUROPEENNE**

- ❑ Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance

**Pour les autres nationalités nous contacter**

### **PERSONNES MORALES**

- ❑ Extrait K-bis en original datant de moins de 3 mois
- ❑ Nomination du représentant permanent

**Si ce représentant n'est pas le représentant légal de cette société :**

- ❑ Déclaration sur l'honneur de non condamnation et de filiation (voir rubrique documents types)
- ❑ Copie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Si des commissaires aux comptes ont été nommés

- ❑ Une lettre d'acceptation de fonctions (une pour le titulaire et une pour le suppléant)
- ❑ Un justificatif d'inscription sur la liste des Commissaires aux comptes (un pour le titulaire et un pour le suppléant)

## AUTRES PIECES

Pour un gérant majoritaire de SARL ou associé de SNC :

- ❑ photocopie de la carte Vitale

Si non-sédentaire : cf. rubrique « demande et renouvellement de carte de commerçant non sédentaire »

## FRAIS DE GREFFE

Création d'un fonds de commerce : 83,96 €

Achat ou location gérance : 232,46 €

Par chèque établi à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne

### ATTENTION :

- si votre activité est réglementée : copie du titre, diplôme, autorisation permettant d'exercer cette activité. **Pour vous en assurer, contacter le CFE au 04 74 95 24 02 de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- votre dossier d'inscription peut être reçu par le CFE **au maximum** un mois avant la date de début d'activité
- si vous n'êtes pas le dirigeant, vous devez vous munir d'un pouvoir de celui-ci pour déposer le dossier (voir rubrique documents types).
- Si demande d'ACCRES joindre le dossier (voir rubrique dossier ACCRES)